

Phénix : les 5 questions les plus souvent posées à l'Institut

1. Que fait l'Institut pour ses membres?

Depuis le lancement de Phénix en 2016, les délégués syndicaux, le personnel et l'équipe de consultation de l'Institut se démènent pour :

- Aider des centaines de membres à régler leurs problèmes de paye, déposer des griefs individuels et des griefs de principe au nom de tous les membres victimes de Phénix
- Faire pression sur le gouvernement pour qu'il embauche plus de personnel chargé de résoudre plus rapidement les problèmes de paye des membres
- Exiger que le gouvernement adopte un système de paye qui marche. Sans tarder
- Mobiliser les membres pour soutenir notre démarche
- Plaider pour que les informaticiens membres de l'Institut s'occupent du nouveau système
- Sensibiliser les médias aux préoccupations des membres
- Inciter les membres à passer à l'action en ligne (p. ex., plus de 10000 membres ont déjà visité enaction.ipfpc.ca et envoyé des courriels pressant le gouvernement de changer de système)
- Accorder un prêt aux membres les plus en difficulté
- Insister pour que le gouvernement verse des dommages-intérêts aux membres victimes de Phénix
- Lutter entre autres pour un meilleur accès aux paiements d'urgence et prioritaires, l'interruption des récupérations régressives des trop-payés, le remboursement de toutes dépenses personnelles occasionnées par Phénix et le paiement expéditif de la paye rétroactive¹

2. Pourquoi ne pas revenir à l'ancien système?

- Le gouvernement Harper a démantelé l'ancien système et congédié le personnel qui s'en occupait avant que le gouvernement Trudeau lance Phénix. Cela ne laissait aucun plan d'urgence pour régler les problèmes de paye.

3. Pourquoi ne pas faire la grève?

- C'est illégal pour un syndicat ou ses membres de faire la grève tant que la convention collective est en vigueur. Les membres qui emploient des moyens de pression illégaux s'exposent à des sanctions pécuniaires et disciplinaires et même au congédiement. Nous ne voulons pas que nos membres courent ce risque.

4. Pourquoi ne pas poursuivre le gouvernement?

- Comme syndicat, nous avons conclu un accord juridique avec le gouvernement qui précise le mode de règlement des différends (p. ex., la procédure de griefs). En vertu de la loi, les membres du syndicat n'ont pas le droit de participer à un recours collectif contre leur employeur. Par contre, nous avons uni nos efforts à ceux d'autres syndicats pour obtenir du Conseil du Trésor le paiement de dommages-intérêts pour les membres victimes de Phénix.

5. Combien de temps avant l'arrivée d'un nouveau système?

- Le dernier budget fédéral montre qu'il faudrait encore sept ans, surtout parce que le gouvernement cherche pour le moment à régler le fiasco Phénix. L'Institut estime qu'il serait possible de remplacer le système en moitié moins de temps — surtout si nos membres gèrent la solution.



L'Institut professionnel
de la fonction publique
du Canada

www.ipfpc.ca

¹ Visitez www.ipfpc.ca pour connaître tout l'historique des activités de l'Institut concernant Phénix.